Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
24 JUIN 2013
que la convocation du Conseil a été faite le **6 juin 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Pour le Maire empêché,
la 2ème adjointe

MAIRIE DES AVIRONS ILE DE LA RÉUNION

Extrait N° 18 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. BENARD Alex - **Mme MEZINO Sylvaine** a donné mandat à Mme HEBERT Monique - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. SERMANDE Jean Pierre - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 18/ Parrainage d'un patrouilleur de la Marine Nationale

Le Maire soumet au Conseil Municipal le parrainage par la Commune du patrouilleur « Le Malin ».

Cette décision doit être unanime pour que l'association des villes marraines valide la démarche.

Il s'agit de créer une dynamique de communication et d'échanges entre la collectivité et la Marine.

Ce parrainage n'entraîne pas d'obligations mais offre un cadre de mise en œuvre d'initiatives telles que des actions pédagogiques en milieu scolaire, la participation à des manifestations officielles ou encore des actions de promotion de la citoyenneté par des échanges entre la population et l'équipage.

Le Conseil est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** se prononce favorablement sur le parrainage par la Commune du patrouilleur « Le Malin ».

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire empêché,
la 2ème adjointe